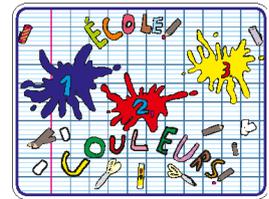


Ecole 1,2 3 couleurs
RPI Hudimesnil-Le Loreur
4, Rue du Sacré Coeur
50510 Hudimesnil
Tel : 02.33.51.72.52
06 31 71 64 64
e-mail : ce.0501438s@ac-caen.fr

NOTES DE RENTREE
Année scolaire 2021-2022



Chers parents, chers enfants,

Toute l'équipe pédagogique espère que vos vacances ont été reposantes et riches pour chacun de vous et que vous êtes tous prêts à accompagner vos enfants sur les chemins du savoir. C'est en étroite collaboration, et dans une confiance réciproque, que nous espérons remplir cette mission.

Cette note de rentrée vous apportera, nous l'espérons, un maximum d'informations sur l'école pour la nouvelle année scolaire. Merci de prendre quelques minutes pour la lire: cela favorisera le bon fonctionnement de l'école. La Directrice reste à votre disposition pour vous donner toute précision souhaitée, en vous informant qu'elle est déchargée de classe le mardi; cette journée est donc plus favorable pour les rendez-vous et les contacts téléphoniques.

Cette année, l'école compte **147élèves répartis en 6 classes**: 25TPS/PS/MS (enseignante : Mme Chambry Valérie- ATSEM : Mme Lévêque Kelly) – 25MS/GS (enseignante : Mme Lengronne- Lehault Annie– ATSEM : Mme Colasse Chantal)- 24CP (avec Mme Chevalier Laure) – 23CP/CE1/CE2 (avec Mme Jouaudin Nadine et Mme Cozoguier Déborah le mardi)– 24CE2/CM1 (avec Mme Besnard Stéphanie) – 26 CM1/CM2 (avec Mme Hénin Véronique)

HORAIRES :

| | matin | après-midi |
|--------------------------------|------------|-------------|
| lundi , mardi, jeudi, vendredi | 9h00-12h00 | 13h30-16h30 |

L'accueil se fait dans les classes entre 8h50 et 9h00 pour tous les enfants.
Les parents des élèves de maternelle accompagnent leur enfant au portail de la cour maternelle.

En début d'après-midi (entre 13h20 et 13h30), l'accueil se fait :
- dans la grande cour pour tous les enfants de l'élémentaire
- au portail de la cour maternelle pour les TPS, PS, MS, GS

Pour des raisons de sécurité, à 12h00 et à 16h30, les élèves des classes de TPS/PS/MS, MS/GS sont repris au portail de la cour des maternelles.
Les élèves des classes de CP, CP/CE1/CE2, CE2/CM1 sont repris à la porte d'entrée de l'école. Les élèves de CM1/CM2 sortiront par leur porte de secours, près de la bibliothèque.

Pour un bon fonctionnement de l'école et pour la sécurité des enfants, **il est impératif de respecter ces horaires**. Pour les mêmes raisons, les portes sont fermées à clef dès 9h00, ouvertes à 12h00, refermées à 13 h30 et ouvertes à 16h30.

En dehors de ces horaires, pour les cas exceptionnels, veuillez sonner pour entrer à la porte principale pour les classes de TPS/PS/MS et de MS/GS et à la porte de la BCD pour les classes de CP, CP/CE1/CE2-CE2/CM1- CM1/CM2.

PROTOCOLE SANITAIRE

L'ensemble du territoire métropolitain est soumis au protocole de **niveau 2** :

- masque obligatoire en intérieur seulement en élémentaire,
 - limitation du brassage par niveau obligatoire,
 - fermeture de la classe dès le 1er cas,
 - les activités physiques sont possibles en intérieur avec distanciation
-
- A la cantine, la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE à 3 ans

Conformément à la loi sur l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans , l'inscription scolaire est obligatoire pour les enfants nés entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018. Ils sont donc soumis à l'**obligation scolaire à temps plein (matin et après-midi)**. Il est cependant possible de demander par écrit un aménagement du temps de présence auprès de la directrice. Un décret précise les conditions dans lesquelles cet assouplissement est possible.

ABSENCES

La scolarité est obligatoire et la fréquentation de votre enfant doit être régulière.

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone au 02.33.51.72.52 ou au 06 31 71 64 64 ou par mail (ce.0501438s@ac-caen.fr) avant l'entrée en classe. Les absences prévues pour raisons personnelles feront l'objet d'une demande préalable. Pour une absence de plus de 2 jours, une demande d'autorisation d'absence devra être remise à la Directrice. Tout absence non justifiée sera signalée à la Direction académique. (obligation de la législation).

Les élèves ne peuvent quitter seuls la classe en dehors des heures normales de sortie. Un élève peut être autorisé à quitter l'école s'il est accompagné d'une personne adulte. Le responsable de l'enfant doit décharger l'école de toute responsabilité par écrit auprès de l'enseignant. Pour les sorties régulières (orthophoniste, orthoptiste, CMPP, ...) une autorisation annuelle doit être remplie en début d'année.

QUELQUES DATES à retenir

Jeudi 9 septembre: photos de classe

Vendredi 24 sept : Agissons pour la nature

Vendredi 3 décembre : marché de Noël*

Vendredi 10 décembre : spectacle de Noël* (thème : le cinéma)

Vendredi 13 mai (16h-20h) Exposition à la Rotonde et Portes ouvertes *

Chorale des enfants*, au mois de juin

* à confirmer, en fonction de la situation sanitaire

ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance est obligatoire et peut être souscrite auprès de l'organisme de votre choix.

Veillez à ce qu'elle couvre bien votre enfant : - pour les dommages subis
- pour les dommages causés par lui-même.

Responsabilité civile et assurance individuelle corporelle accident.

Chaque famille devra **fournir à l'école une attestation.**

MEDICAMENTS

Aucun médicament ne peut être pris à l'école sans ordonnance (avec une posologie précise) et autorisation écrite des parents. En cas de maladie chronique et de longue durée, il faut établir un Projet d'accueil individualisé (PAI) avec le médecin scolaire de l'Education Nationale pour que votre enfant puisse bénéficier de son traitement au sein de l'école.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

Il est indispensable de vérifier chaque jour le cahier de liaison de votre enfant, votre messagerie électronique et le tableau d'affichage à l'entrée de l'école. Vous pouvez aussi rencontrer les enseignants ou la directrice (si problème d'ordre général) tout au long de l'année en prenant rendez-vous. **N'hésitez pas : le dialogue permet souvent de résoudre facilement les petits problèmes et d'éviter les malentendus !**

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION

L'enseignement de la natation se déroulera à la piscine de Granville. Les élèves de GS, CP, CE1 et CE2 de la classe de Mme Jouaudin se rendront à la piscine tous les lundis et vendredis après-midis du lundi 6 septembre au vendredi 8 octobre. Si vous pouvez accompagner, veuillez nous l'indiquer dès maintenant.

TRANSPORT SCOLAIRE

Si votre enfant ne prend pas le car exceptionnellement le soir, veuillez prévenir M. Bruno PERROTTE, écrire un mot ou appeler l'école (Tel.02.33.51.72.52 ou 06 31 71 64 64) Merci de votre compréhension.

BLOG de l'école

Vous pourrez lire les informations de l'école et les procès verbaux des conseils d'école sur le blog (<http://blogs.etab.ac-caen.fr/rpihudimesnilleloreur/index.php/>)

COOPERATIVE SCOLAIRE (Association socio-éducative)

Voir le bilan financier 2020/2021 au panneau d'affichage. L'argent récolté (participation à la cotisation de 12€ et aux actions) permet de réaliser différents petits projets (bricolage, cuisine, achat de livres, de ballons, de matériel et jeux pédagogiques). L'association socio-éducative organise les photos de classe, une vente de chocolats, un marché de Noël et la collecte de papier et de cartouches.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (A.P.E)

Par le biais de différentes actions à but lucratif, elle aide à financer les sorties scolaires, les spectacles, quelques jeux éducatifs et du matériel pour l'école. Si vous êtes intéressés pour aider cette association, veuillez nous en informer.